

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**13 JANVIER 2020**  
*(Convocation faite le 04/01/2020)*

Etaient présents tous les Conseillers sauf Monsieur Sébastien THOUVENIN, absent excusé qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry DEMISSY.

**Location de l'étang n°1 lieu-dit « la Poëlle »**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de gestion de l'étang n°1 de Monsieur Eric VANDEWEEGHE
- accepte de lui louer l'étang n°1 pendant trois ans à compter de la date exécutoire de cette délibération,
- fixe les loyers comme suit :

Première année (soit 2020) : gratuite pour remise en état de l'étang

Deuxième année (soit 2021) : 1 000,00 €

Troisième année (soit 2022) : 1 500,00 €

- autorise le Maire à signer le bail de location ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords - Avenant du bureau d'études**

Suite à l'ajout d'une variante dans le projet, le Maire présente au Conseil l'avenant du bureau d'études Beta Ingenierie de Chambry qui modifie le forfait définitif de rémunération qui s'élève à 12 716,00 € HT (soit 15 259,20 € TTC) au lieu de 8 800,00 € HT (10 560,00 € TTC).

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, Monsieur José Mickaël MARTINS étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant du bureau d'études Beta Ingenierie de Chambry s'élevant à 12 716,00 € HT (soit 15 259,20 € TTC)
- précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2020,
- autorise le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords - Choix de l'entreprise**

Après délibération et à 8 voix Pour, 2 voix Contre, 0 abstention, Monsieur José Mickaël MARTINS étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal :

- confirme le choix de la commission d'appel d'offres établi sur le rapport d'analyses des offres effectué par le bureau d'études Beta Ingenierie à savoir l'offre de l'entreprise Martins TP d'Athis,
- prévoit les crédits au budget 2020,
- autorise le Maire à signer le marché d'un montant de 259 780,50 € HT (311 736,60 € TTC) comprenant l'option bordures en granit ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **Réfection de la toiture de la Mairie – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et dans le cadre de la DETR 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants :

- sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et dans le cadre de la DETR 2020

- décide le plan de financement suivant :

Montant H.T. des travaux : 100 409,70 €

FCTVA : 19 765,45 €

Subvention Conseil Départemental (20% du H.T.) : 20 081,94 €

Subvention DETR (40% du H.T.) : 40 163,88 €

Fonds propres : 40 480,37 €

- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **Subventions aux associations 2020 :**

Le Conseil Municipal a fixé le montant des subventions qui seront versées aux diverses associations dans le cadre du Budget 2020.

## **Activités extrascolaires :**

Suite aux précisions données par le Maire suite à la demande de compléments d'informations émises par le Conseil Municipal lors de la précédente réunion, ce dernier décide de prévoir une réunion d'informations et d'échanges avec les membres du bureau de l'association et les parents d'élèves.

## **Permanences du bureau de vote pour les élections municipales :**

Les membres du Conseil fixe les permanences du bureau de vote pour les élections municipales.

## **Travaux en cours :**

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Remplacement de la chaudière du bâtiment du dépôt de pain : demander des devis pour une chaudière moins performante dans l'attente de travaux d'aménagement de logements

- Panneau d'affichage numérique pour la place Saint Rémy : en attente d'autres devis.

## **Questions diverses**

## **Vente d'un terrain dans la zone artisanale :**

Le Conseil refuse de vendre un terrain appartenant à la Commune et situé dans la zone artisanale pour l'installation d'Algeco destinés à loger des vendangeurs.

## **Vote du budget primitif 2020 :**

Le Conseil décide de voter le budget primitif 2020 avant les élections.

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD